



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Comité exécutif

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2010 Volume 13 - numéro 5

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 5 octobre 2010 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Louise Malenfant, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Claude Breault, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Bernard D'Amours, directeur général, mesdames Lucie Bossé, Louise Cassinat, Chantal Desjardins, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, commissaires, monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Marie-Jeanne Lebel et monsieur France Dubé, commissaires.

PRÉSIDENTE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2010 - # 4
- 5.0 Correspondance
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Loi 100
 - 6.2 Les 4 forums de la ministre
 - 6.3 Embauche – technicien en travail social – Service de l'éducation des adultes et de la Formation professionnelle
 - 6.4 Retour sur le projet de Plan d'action 2010-2011 de la CSFL
 - 6.5 Abolition et ouverture d'un poste de secrétaire à l'École secondaire Vallée-des-Lacs
 - 6.6 Abolition d'un poste de technicien en documentation
 - 6.7 Soumission pour l'École de la Joie de Saint-Simon
- 7.0 Varia
 - 7.1 Dossier des commissaires
 - 7.2 Nomination d'un-e président-e d'honneur de la Campagne Centraide 2010
- 8.0 Naissances et/ou condoléances
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-525-CE)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010 - # 4

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2010 - # 4 puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-526-CE)

CORRESPONDANCE

LU la lettre de monsieur Guy Dumais, directeur général à la Direction générale des services de l'enseignement au MELS, qui confirme l'attribution d'une aide financière de 3550 \$ dans le cadre du soutien financier que le MELS accorde annuellement aux comités culturels de commissions scolaires.

LOI 100

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, présente le contexte qu'impose la loi 100 aux commissions scolaires concernant les coupures à effectuer au niveau des frais de publicité, de déplacement et de formation. La loi 100 réclame, entre autres, que les commissions scolaires déposent au Ministère un plan d'action établissant comment elles comptent réaliser lesdites coupures.

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente et explique le projet de Plan d'action qui précise les objectifs de coupures à atteindre par la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

Les commissaires délibèrent sur le sujet et on convient que ce dossier reviendra devant le conseil des commissaires pour adoption.

LES 4 FORUMS DE LA MINISTRE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente le communiqué de presse du 22 septembre 2010 de la FCSQ intitulé «Rencontre des partenaires en éducation. La FCSQ offre son entière collaboration à la ministre Line Beauchamp».

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

**EMBAUCHE – TECHNICIEN EN TRAVAIL SOCIAL –
SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle que le conseil des commissaires a accepté l'ajout d'un poste de technicien en travail social à l'Éducation des adultes et à la Formation professionnelle pour répondre aux besoins de ces services. Suite à l'affichage du poste, le comité de sélection recommande l'engagement de madame Marie-Claude Pearson.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-583-CC qui autorise l'ouverture d'un poste régulier à 35 heures/semaine de technicien en travail social à l'Éducation des adultes et à la Formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage madame Marie-Claude Pearson à titre de technicienne en travail social à l'Éducation des adultes et à la Formation professionnelle, au poste régulier à 35 heures/semaine à compter du 12 octobre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-527-CE)

RETOUR SUR LE PROJET DE PLAN D'ACTION 2010-2011 DE LA CSFL

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, demande aux commissaires s'ils ont des questions, remarques ou commentaires sur le projet de Plan d'action 2010-2011 de la CSFL. Il rappelle aussi que ce dossier reviendra devant le conseil des commissaires pour adoption.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

ABOLITION ET OUVERTURE D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que l'abolition d'un poste de secrétaire 35 heures/semaine à l'École secondaire Vallée-des-Lacs était planifiée en fonction de prises de retraite éventuelles. Un mouvement de personnel permet de devancer le processus sans toutefois abolir le poste au complet; il y a lieu de procéder à une réduction d'heures. Donc, il s'agit d'abolir le poste à 35 heures/semaine pour en ouvrir un à 25 heures/semaine.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

l'École secondaire Vallée-des-Lacs;

CONSIDÉRANT les besoins au niveau du personnel de secrétariat à

résolu : **IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Anne Basque, et

D'abolir, en date du 19 octobre 2010, le poste de secrétaire à 35 heures/semaine à l'École secondaire Vallée-des-Lacs et d'ouvrir, en date du 20 octobre 2010, un poste de secrétaire à 25 heures/semaine qui couvrira les besoins du secondaire et des dossiers du primaire de ce secteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-528-CE)

ABOLITION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle la présentation de la réorganisation de certains postes de soutien administratif dans les écoles qu'avait fait Monsieur Serge Pelletier avant de terminer à la Commission scolaire. Dans cette réorganisation, on prévoyait abolir, avec la prise de retraite des titulaires, des postes de technicien en documentation et les tâches à assumer dans les bibliothèques le seraient par les techniciens en organisation scolaire. Compte tenu de la prise de retraite de sa titulaire, il y a lieu d'abolir le poste de technicienne en documentation à l'École secondaire du Transcontinental.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative déjà adoptée;

CONSIDÉRANT la prise de retraite de la titulaire du poste, madame Louise Labonté, en date du 12 octobre 2010;

résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault, et

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède à l'abolition du poste de technicienne en documentation à l'École secondaire du Transcontinental à compter du 12 octobre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-529-CE)

SOUMISSION POUR L'ÉCOLE DE LA JOIE DE SAINT-SIMON

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, explique les travaux de drainage et d'étanchéité des fondations à effectuer à l'École de la Joie de Saint-Simon et donne des précisions sur le processus d'appel d'offres.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Roche Itée, Groupe-conseil» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le drainage et l'étanchéité des fondations à l'École de la Joie de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Roche Itée, Groupe-conseil» suite à l'ouverture, le 4 octobre 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Déjelico inc.» de Dégelis pour la somme de 28 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Déjelico inc.» de Dégelis pour le drainage et l'étanchéité des fondations à l'École de la Joie de Saint-Simon;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-530-CE)

DOSSIER DES COMMISSAIRES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

NOMINATION D'UN-E PRÉSIDENT-E D'HONNEUR DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2010

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que la Campagne Centraide 2010 débutera sous peu à la Commission scolaire et qu'il y a lieu de nommer un-e président-e d'honneur.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

QUE monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, qui accepte, soit nommé président d'honneur de la Campagne Centraide 2010 de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-531-CE)

NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES

La liste des messages de naissances et de condoléances acheminés par la Commission scolaire est déposée séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On demande comment se situe la Commission scolaire au niveau des frais qu'engendre l'assurance invalidité. On précise qu'il s'agit là d'un dossier qui est suivi de près et que la Commission scolaire n'est pas en déficit sur ce poste budgétaire. Le taux d'invalidité à la Commission scolaire se situe en bas de la moyenne provinciale.

On demande quelle position adopte la FCSQ par rapport aux écoles passerelles. Le président souligne que la FCSQ vise à ce que l'on applique la loi 101.

On s'informe par rapport au financement des écoles privées. Le président souligne que ce sujet est à l'ordre du jour du conseil général de la FCSQ prévu le 22 octobre prochain.

On s'informe sur déroulement de la rentrée scolaire 2010-2011. Le directeur général donne les informations conséquentes.

PROCHAINE SÉANCE

Le 19 octobre 2010 à 19 h 30 au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-532-CE)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale